Allier (03) : un enseignant de Solidaires assigné deux jours à sa commune par une mesure antiterroriste après des manifestations

17/11/2026 à 17h50



Un enseignant et représentant syndical Solidaires dans l'Allier s'est vu notifier le 30 octobre une mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance (MICAS), issue de la législation antiterroriste. Pendant les deux jours des 31 octobre et 1er novembre 2026, il ne pouvait quitter sa commune près de Vichy et devait pointer chaque jour au commissariat à 15 heures.

Selon l'arrêté consulté par *20 Minutes*, les autorités invoquent sa présence à trois manifestations entre septembre 2025 et octobre 2026, dont certaines auraient emprunté des parcours non déclarés et l'une aurait été marquée par des jets de projectiles. L'enseignant affirme n'avoir participé à aucune violence et conteste toute justification antiterroriste.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté sa demande de suspension en urgence le 31 octobre, compte tenu

notamment de la durée limitée de la mesure. Plusieurs organisations syndicales et de défense des libertés critiquent l’emploi de ce dispositif lors de mobilisations sociales.

Sources : La Dépêche du Midi et 20 Minutes, 17 novembre 2026.

Photo d’archives : hôtel de ville de Vichy, illustration de la région concernée, Yvon Toucassé / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0. Ne représente pas l’intéressé.